

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 30 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la petite salle communale, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, QUINIOU Solange, GALLE Jean-François, NGUIE Morgane, FAUCHER Stéphane, BRAMOULLÉ Séverine, ROSSA-PINEL Damien, LE POTTIER Arnaud, DESEVEDAVY Régis, POULAIN Alexis, BLANCHET Jérôme.

Absents excusés : PAILLARD Françoise, BELLEC Jean-Pierre, FOUCHER Géraldine donne pouvoir à QUINIOU Solange, POIRIER-RODRIGUEZ Céline donne pouvoir à GALLE Jean-François, DOUSSON Hélène, BOCQUET Damien donne pouvoir à NGUIE Morgane, RENARD Marine.

Secrétaire de séance : BRAMOULLÉ Séverine

1. Validation du compte-rendu du CM du 11 avril 2023

Approbation du compte-rendu du CM du 11 avril 2023 à l'unanimité.

2. Enfance-jeunesse

Délibération n°2023-024 : Enfance-jeunesse : fixation des tarifs périscolaires 2023-2024

Mme NGUIE présente aux membres du conseil municipal les tarifs périscolaires et extrascolaires proposés par la commission enfance-jeunesse pour l'année 2023-2024. Elle précise que la commune a l'obligation de proposer un tarif pour les familles et enfants « hors commune ».

Dans la proposition ci-dessous, les tarifs des repas « commune » ont été augmentés de 3%. Les tarifs de garderie et d'ALSH ont été augmentée de 5% et les tarifs « hors commune » sont 30% plus élevés que ceux appliqués pour les Mouazéens.

QF	Commune			
	ALSH Journée	ALSH ½ journée	Repas	Garderie (tarif horaire)
0 à 975	6.93 €	4.52 €	1.00 €	1.05 €
976 à 1150	7.77 €	4.94 €	3.52 €	1.10 €
1151 à 1275	8.61 €	5.36 €	4.22 €	1.21 €
1276 à 1400	9.45 €	5.78 €	4.46 €	1.26 €
1401 à 1575	10.29 €	6.20 €	4.70 €	1.37 €
1576 à 1750	11.13 €	6.62 €	4.93 €	1.42 €
1751 à 2050	11.97 €	7.04 €	5.28 €	1.47 €
2051 et plus	12.81 €	7.46 €	5.63 €	1.52 €

QF	Hors Commune			
	ALSH Journée	ALSH ½ journée	Repas	Garderie (tarif horaire)
0 à 975	9.01 €	5.87 €	1.00 €	1.37 €
976 à 1150	10.10 €	6.42 €	4.58 €	1.43 €
1151 à 1275	11.19 €	6.96 €	5.49 €	1.57 €
1276 à 1400	12.29 €	7.51 €	5.80 €	1.64 €
1401 à 1575	13.38 €	8.05 €	6.11 €	1.77 €
1576 à 1750	14.47 €	8.60 €	6.41 €	1.84 €
1751 à 2050	15.56 €	9.15 €	6.87 €	1.91 €
2051 et plus	16.65 €	9.69 €	7.32 €	1.98 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De fixer les tarifs des services périscolaires 2023-2024 tels que présentés ci-dessus ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Echanges : M. BLANCHET souhaiterait que l'augmentation soit progressive suivant le quotient familial plutôt qu'il soit appliqué le même pourcentage d'augmentation sur tous les QF. M. ROSSA-PINEL souhaiterait qu'il soit fait un état du nombre d'enfants par QF pour s'assurer que ceux-ci soient toujours adéquats.

Mme NGUIE fait savoir aux membres du conseil municipal que, cet été, nous avons besoin d'un agent communal au centre de loisirs mais que cet agent ne peut faire garder sa fille. Aussi, elle demande si elle peut la mettre au centre de loisirs de Mouazé, le temps qu'elle travaille et, si oui, elle souhaiterait savoir quel tarif lui sera appliqué. Compte-tenu de la nécessité du service, Mme NGUIE propose d'accepter d'accueillir la fille de cet agent au centre de loisirs et de lui appliquer les tarifs « commune » suivant son quotient familial. Elle précise que, par souci d'équité, cette règle pourra s'appliquer aux autres agents pour le même motif (à savoir : nécessité du service de la commune). Les conseillers sont favorables à cette proposition et souhaitent que cette règle soit écrite dans le règlement intérieur du centre de loisirs.

Délibération n°2023-025 : Enfance-jeunesse : ALSH de la Vallée à Andouillé-Neuville : convention de participation – été 2023

Le maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention de participation à la gestion de l'ALSH de la Vallée à Andouillé-Neuville en date du 10/05/2023 pour l'été 2023.

Sur Mouazé, la fréquentation des enfants de la commune à l'ALSH de la Vallée en été 2022 représentait 512.50 € (soit 40 journées à 12,50 €/journée et 2 demi-journées à 6.25 €). En 2022, 4 enfants étaient concernés (soit 2 familles).

Pour l'été 2023, la participation demandée s'élève à 16 €/jour/enfant. Il est précisé que si la totalité de la subvention demandée n'est pas versée par la commune, les enfants ne seront pas accueillis à l'ALSH cet été. La convention est établie pour la période allant du 31 juillet 2023 au 01 septembre 2023.

Compte-tenu des périodes d'ouverture de l'ALSH de Mouazé durant les vacances d'été 2023 (soit du 10/07 au 28/07/2023), considérant que l'ALSH de St Aubin d'Aubigné est fermé durant les 3 premières semaines d'août, le maire propose de valider la convention présentée par l'ALSH de la Vallée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De s'engager à verser à l'association Familles Rurales de la Vallée, une subvention de 16 €/journée/enfant présent à l'ALSH d'Andouillé Neuville sur la période allant du 10 juillet au 01 septembre 2023 ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention de participation pour l'été 2023 et à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2023-026 : Enfance-jeunesse : ALSH St Aubin d'Aubigné : convention 2023-2024

Le maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de la commune de St Aubin d'Aubigné concernant la convention de participation ALSH pour 2023-2024.

Pour l'année 2023-2024, la participation financière demandée par la commune de St Aubin demeure à 13 € par journée de présence et 6.50 € par demi-journée. Le seul changement instauré est l'établissement d'une annexe à la convention dans laquelle notre commune doit préciser les périodes d'accueil qu'elle autorise. Soit :

- Les mercredis sur période scolaires
- Les 1^{ères} semaines des petites vacances scolaires
- Les 2^{èmes} semaines des petites vacances scolaires
- Mois de juillet
- Mois d'Août

Compte-tenu de la capacité d'accueil de l'ALSH de Mouazé et les périodes d'ouverture de celui-ci, le maire propose de reconduire la convention de participation pour l'année 2023-2024 sur l'ensemble des périodes proposées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De reconduire la participation à l'ALSH de St Aubin d'Aubigné pour 2023-2024, selon les termes de la convention annexée à la présente délibération et sur l'ensemble des périodes listées ci-dessus ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention de participation ALSH 2023-2024 de St Aubin d'Aubigné ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2023-027 : Environnement : Eaux et Vilaine : restauration des milieux aquatiques : avis d'enquêtes publique

Vu les articles L.210-1, L.211-1, L.211-7 et L.215-14 du Code de l'Environnement ;

Afin de respecter les objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau, l'EPTB Eaux & Vilaine souhaite mettre en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO).

Le territoire de l'UGVO compte 31 masses d'eau cours d'eau et 6 masses d'eau plan d'eau. Seules 5 % de ces masses d'eau sont en bon état écologique. Le non-respect des objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau est principalement lié à la qualité hydromorphologique des cours d'eau. En effet, le linéaire total de cours d'eau est de 2 526 km. Au regard du diagnostic réalisé sur la moitié d'entre eux, plus de 80 % de ces cours d'eau ont un état hydromorphologique dégradé.

Pour atteindre les objectifs de bon état écologique, Eaux & Vilaine souhaite mettre en œuvre des travaux

de restauration ambitieux des milieux aquatiques, dont le but est d'obtenir des résultats significatifs sur la qualité physico-chimique et biologique de l'eau et/ou sur la quantité d'eau disponible dans les hydrosystèmes. Ils se concentrent de plus prioritairement sur les cours d'eau de têtes de bassins versants (petit chevelu) qui jouent un rôle important en tant que zones de frayère pour les peuplements piscicoles, mais également vis-à-vis de la qualité de l'eau (zones d'épuration) et de la gestion des débits (zones de stockage en période de crues et de restitution en période d'étiage).

Les travaux de restauration des milieux aquatiques sont financés dans le cadre de ce contrat par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor, le SMG Eau 35 et les EPCI situés sur le territoire de l'UGVO. Ils sont mis en œuvre avec l'accord des propriétaires riverains et des exploitants agricoles. Afin de pouvoir allouer des fonds publics sur des propriétés privées, Eaux & Vilaine a sollicité l'ouverture d'une enquête publique préalable à une déclaration d'intérêt général (DIG).

Une enquête publique a été ouverte du 9 mai 2023 (9h) au 9 juin 2023 (12h). Cette enquête concerne l'ensemble des communes situées sur le territoire d'intervention de l'UGVO soit 105 communes sur le Département d'Ille-et-Vilaine et 7 communes sur le Département des Côtes d'Armor.

La commune de Mouazé est invitée par délibération à émettre un avis sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'émettre un avis favorable sur les travaux de restauration des milieux aquatiques envisagés ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

3. Questions diverses

✓ Prochain conseil : 27 juin

✓ PEDT : présentation : Mme NGUIE fait part au conseil municipal que le service enfance est en train de rédiger le projet éducatif territorial (PEDT) de la commune. Le PEDT vise à faire converger les actions de ses membres-éducateurs, en faveur des jeunes du territoire. Il s'appuie sur une analyse locale des besoins éducatifs, faisant émerger des objectifs qualitatifs et quantitatifs de progrès. Les partenaires contractualisent une action collaborative visant à atteindre un ou plusieurs de ces objectifs. Le PEDT vise l'identification de cet(ces) objectif(s) partagé(s), la déclinaison opérationnelle de celui(ceux)-ci, ainsi que les moyens et la durée pour l'(les) atteindre. Une évaluation régulière (une fois par an minimum) est mise en œuvre, dans le cadre d'un Comité de Pilotage, pour ajuster, réguler, développer l'action collaborative engagée.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec les partenaires de la commune (agents communaux, enseignants, parents d'élèves, associations...) pour élaborer un projet commun. Les enjeux qui en sont ressortis sont les suivants :

- Développer chez les enfants et jeunes, respect, connaissance et protection de l'environnement et du patrimoine
- Favoriser et accompagner le développement de la citoyenneté
- Favoriser l'accès et accompagner les enfants vers la culture (arts visuels, arts plastiques, lecture, musique) et les sports

Le PEDT doit être envoyé à la CAF avant le 15/06/2023 accompagné du Plan Mercredi de la commune qui pourrait permettre d'obtenir des financements supplémentaires de la CAF pour notre accueil de loisirs.

✓ Rentrée scolaire 2023 : embauches : Mme NGUIE informe le conseil municipal que suite au départ de 2 agents à la fin de cette année scolaire, la commune a recruté 2 nouvelles personnes au service enfance-jeunesse. L'une d'elle sera sur un poste d'animatrice et dédiée à l'enfance (6-11 ans) et à la jeunesse (12 ans et plus) et l'autre sur un poste d'animatrice/ATSEM et dédiée à l'enfance (3-5 ans). De plus, un de nos agents est en cours de stage BAFA.

- ✓ Stage BAFA : Mme NGUIE fait savoir que la commune emploie régulièrement des stagiaires BAFA au sein du service animation.
- ✓ Aménagement cour d'école : M. FAOUCHER fait savoir que la cour d'école a été agrandi par un accès sur l'espace en herbe à côté de la cantine. L'espace vert devant la salle de motricité sera également agrandi.
- ✓ Environnement : bio-déchets : Mme NGUIE fait part aux membres du conseil municipal que la commune a conventionné avec le SMICTOM pour la collecte des bio-déchets du restaurant scolaire. Le SMICTOM va livrer un conteneur de 240L à la commune. Ce conteneur sera relevé 1 fois par semaine d'école (soit 36 levées sur l'année scolaire). Cette opération coûte 240 € par an.
- ✓ Réhabilitation anciennes lagunes : les travaux de réhabilitations des anciennes lagunes devraient commencer durant l'été. L'EPTB a lancé les marchés. Le reméandrage du cours d'eau ne se fera qu'à l'été 2024.
La commune a fait une demande de subvention auprès de la CEREMA pour financer les études préalables relatives à la réhabilitation. Celle-ci a été accordée à hauteur de 7 040 €, soit 80% du montant prévisionnel des dépenses estimées à 8 800 € HT.
- ✓ Voirie/sécurité routière : la commune a commandé des stickers de signalisation pour faire ralentir les véhicules circulant dans les rues des lotissements. Ces stickers seront distribués aux habitants riverains des rues afin qu'ils les collent sur leur poubelle. Des pochoirs seront également mis en œuvre au sol. Une nouvelle journée citoyenne est envisagée fin novembre.
- ✓ Cimetière : M. FAOUCHER informe le conseil municipal qu'en fin d'année des tests sur le re-végétalisation du cimetière devraient être effectués sur le haut de celui-ci. Ce sujet va être discuté en commission bâtiment le 15 juin prochain
- ✓ Rénovation de la salle communale : M. FAOUCHER informe le conseil municipal que les travaux se poursuivent mais ont pris beaucoup de retard. Le planning actualisé indique une fin de travaux, fin juillet. La commission bâtiment se réunira courant juin pour discuter du choix de l'électroménager.
- ✓ Vie associative : Mme QUINIOU fait savoir qu'une réunion avec les associations est prévue le 13 juin prochain afin de parler des plannings des salles pour 2024-2025 et rappeler les démarches administratives à effectuer avant toute manifestation. Il sera aussi question de faire un premier bilan suite à la mise en place des clés électroniques.
- ✓ Vœu pour l'apaisement : M. BOUGEOT informe que suite à l'envoi de la délibération sur le vœu de l'apaisement aux sénateurs, la commune a reçu plusieurs réponses (M. DE LEGGE, Mme GATEL). Lui et M. BELLEC ont également rencontré Mme ROBERT lors d'un rendez-vous en mairie.
- ✓ Voirie : M. le maire informe le conseil municipal qu'un rendez-vous avec le Département est prévu le 07 juin. Il sera notamment question de la route « fantôme » mais aussi de l'aménagement du carrefour des 4 chemins.
- ✓ Voirie/pistes cyclables : Suite aux travaux d'aménagement de l'entrée de bourg, M. ROSSA-PINEL s'interroge que le respect des obligations légales en termes de partage de chaussée cycliste-automobilistes (zone 30).